

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 55 (1904)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Avis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

question et guider ceux qui sont appelés par leurs fonctions ou leurs intérêts à s'en occuper.

L'ouvrage que nous mettons en vente sous le titre ci-dessus vient enfin combler cette lacune. C'est une étude remarquable par la façon à la fois claire et scientifiquement rigoureuse avec laquelle M. J. George, garde général des Eaux et Forêts, a su exposer son sujet.

En technicien d'une autorité irrécusable, l'auteur examine d'abord à fond les effets désastreux produits par les projectiles des armes portatives dans toute forêt située à proximité d'un champ de tir; il démontre ensuite les ravages considérables, mais encore plus ou moins ignorés, que les balles produisent dans l'intérieur des arbres, et enfin il expose les graves conséquences qui en résultent.

Cet ouvrage appelle ainsi d'une manière saisissante l'attention du service forestier et de l'armée sur une situation qui met en péril l'avenir des massifs forestiers à proximité des champs de tir.

Dix belles planches en phototypie mettent en évidence la gravité des blessures occasionnées par les balles meurtrières, dans des arbres choisis à dessein parmi les principales essences.

Voici, en résumé, les points principaux élucidés dans cette étude, conçue en vue surtout d'une application pratique :

Données techniques indispensables sur le tir. — Conditions dans lesquelles les arbres d'une forêt peuvent être atteints par les balles. — Dégâts causés par les balles aux arbres et aux peuplements. — Conséquences de ces dégâts: diminution de la richesse forestière; dépréciation de la valeur des coupes et des lots de chasse; baisse du revenu forestier. — Nécessité d'une indemnité équivalente aux dégâts. — Législation relative aux exercices de tir et au règlement des indemnités. — Modification indispensable de cette législation. — Nécessité, pour les membres des commissions d'indemnité, de connaître la nature des dégâts invisibles qu'ils sont chargés d'évaluer. — Insuffisance de protection des forêts dans les zones dangereuses.

On conçoit dès lors jusqu'à quel point le travail si exact et si complet de M. J. George est appelé à rendre service à la fois à l'autorité militaire et à l'administration forestière, aux officiers chargés de l'évaluation et du règlement des indemnités, aux agents forestiers et aux administrations civiles. Sa place est utilement marquée dans les cercles militaires et dans toutes les bibliothèques militaires et forestières. Il intéresse naturellement aussi au plus haut point tous les propriétaires de forêts situées à proximité de champs de tir, et en particulier les communes.

Il sera enfin consulté avec fruit par les commissions d'indemnités, les juges de paix, les tribunaux civils appelés à évaluer les dommages.



## Avis.

### Conférences forestières à l'École polytechnique de Zurich.

Pour donner suite à un vœu exprimé par la Société suisse des forestiers et après entente avec les autorités compétentes, le corps enseignant des divisions forestière et agricole de l'École polytechnique

fédérale donnera du 15 au 20 février prochain les conférences suivantes, destinées aux agents forestiers suisses :

1. Prof. Dr. *R. Burri*: Neue Forschungsergebnisse auf dem Gebiete der Fixierung des Luftstickstoffes durch Mikroorganismen, 1 h.
2. Prof. *M. Decoppet*: L'impôt des forêts en Suisse 2 h.
3. Prof. *A. Engler*: a) Die Humusfrage und die waldbauliche Praxis (1 h.; b) Die Verwendung künstlicher Düngemittel in der Forstwirtschaft (2 h.), 3 h.;
4. Prof. *Th. Felber*: a) Über Bestimmung und Anwendung des laufenden und durchschnittlichen Massenzuwachses in der Forsteinrichtung (1 h.); b) Über Bestimmung und Anwendung des Massen- und Wertzuwachses beim Plänterbetrieb (1 h.), 2 h.;
5. *Ph. Flury*, Adjunkt der Zentralantalt für das forstl. Veruchswesen: Aufgabe und Ziele des forstlichen Versuchswesens, 1 h.;
6. Prof. Dr. *Grubenmann*: Über die Entwicklung und den heutigen Stand der Gesteinskunde, 1 h.;
7. Prof. Dr. *Heim*: Bergsturz und Wald, 1 h.;
8. Prof. Dr. *Jaccard*: Le rôle des mycorhyzes dans la nutrition des essences forestières (avec démonstrations), 1 h.;
9. Prof. Dr. *Keller*: Die geographische Verbreitung der Forstfauna in der Schweiz, 1 h.;
10. Prof. *Moos*: Agrar- und Forstpolitik und das moderne „Bauernlegen“, 1 h.;
11. Dr. *M. Rickli*: Die Arve in pflanzengeographischer Beziehung, 1 h.;
12. Prof. Dr. *R. Rælli*: Die Haftpflicht des täglichen Lebens, 2 h.;
13. Dr. *Schellenberg*: Die Beziehungen der Keimlingskrankheiten zum Pflanzschulbetrieb, 1 h.;
14. Prof. Dr. *C. Schröter*: a) Die Bergföhre, ihre Varietäten und ihre Verbreitung. Mit Projektionen (1 h.); b) Vegetationsbilder aus den Tropen. Mit Projektionen (1 h.) 2 h.;
15. Prof. Dr. *Schulze*: Über die chemische Zusammensetzung des Holzes und über einige aus demselben darstellbaren Produkte, 1 h.;
16. Prof. Dr. *Standfuss*: Forstzoologisches aus der obersten Waldgrenze, 1 h.;
17. Prof. Dr. *Weilenmann*: Der Frost, seine Formen und Wirkungen, 1 h.;
18. Prof. Dr. *Weiss*: a) Die zum Verständnis der Elektrotechnik nötigen Grundbegriffe (1); b) la capillarité dans la nature (1 h.), 2 h.;
19. Prof. *C. Zwicky*: Kleinere Wasserversorgungen, 1 h.

\* \* \*

Les conférences commenceront lundi 15 février, à 2 heures de l'après-midi dans un des auditories de l'Ecole forestière à Zurich. Elles se termineront le samedi 20 février, à 11 heures du matin. Elles comprennent les heures de 8 à 11 le matin, et de 2 à 4 l'après-midi. A partir de cette dernière heure, discussion des questions présentées ou de celles proposées par les auditeurs.

L'horaire détaillé sera remis aux agents forestiers suisses par les soins du Comité permanent de la Société suisse des forestiers et expédié sur demande par le soussigné.

Au nom du corps enseignant des divisions forestière et agricole de l'Ecole polytechnique fédérale. Th. Felber.



## Mercuriale des bois en déc. 1903/jan. 1904.

Tous droits réservés.

### Classification.

| Assortiments                                  | Longueur minimum | Diamètre minimum                               | Volume                               |
|---|------------------|--|--------------------------------------|
| <b>Résineux. Longs bois.</b>                  |                  |  |                                      |
| I <sup>re</sup> classe. Bois de sciage . .    | 18               | 30 cm. à 18 m. de la tête                      | 2,5—3,5, moyenne 3,00 m <sup>3</sup> |
| II <sup>e</sup> " Bois " " . .                | 18               | 22 cm. " 18 m. " " "                           | 1,5—2,0, " 1,75 "                    |
| III <sup>e</sup> " Beaux bois de construction | 16               | 17 cm. " 16 m. " " "                           | 0,9—1,2, " 1,00 "                    |
| IV <sup>e</sup> " Petits " " " . .            | 8                | 14 cm. " 8 m. " " "                            | 0,35—0,65, " 0,50 "                  |
| V <sup>e</sup> " Etais de mines etc.          | 8                | 14 cm. " 1 m. " " "                            | 0,12—0,20, " 0,15 "                  |
| <b>Résineux. Billes.</b>                      |                  |  |                                      |
| I <sup>re</sup> classe. Bois de fente . .     | 2,5              | dimensions non fixées                          |                                      |
| II <sup>e</sup> " Gros bois de sciage         | 2,5              | 45 cm. à 1 m. de la tête, 35 cm. au petit bout |                                      |
| III <sup>e</sup> " Petits " " " . .           | 2,5              | 35 " " " 30 " "                                |                                      |
| IV <sup>e</sup> " Billes à lattes . .         | 2,5              | 30 " " " 25 " "                                |                                      |
| V <sup>e</sup> " Traverses . . . .            | 2,5              | moins de 30 cm. à 1 m. id. 25 " "              |                                      |
| <b>Feuillus, Plantes et Billes.</b>           |                  |  |                                      |
| I <sup>re</sup> classe. Choix A et B . .      | 2,5              | 40 cm. à 1 m. de la tête, 30 cm. au petit bout |                                      |
| II <sup>e</sup> " . . . . .                   | 2,5              | 35 " " " 25 " "                                |                                      |
| III <sup>e</sup> " . . . . .                  | 2,5              | 25 " " " 20 " "                                |                                      |
| IV <sup>e</sup> " . . . . .                   | 2,5              | 15 " " " 10 " "                                |                                      |

### A. Prix des bois vendus sur pied, par m<sup>3</sup>.

*(Exploitation à la charge de l'acheteur. Mesurage du bois sur pied.)*

#### Vaud, Forêts communales, III<sup>e</sup> arrondissement, Vevey.

**Commune de Chardonne. Forêt du Dévin.** (Consommé sur place pour échalas). 107 plantes, 1/2 épic. 1/2 sap. à 0,72 m<sup>3</sup> par plante, fr. 20. (1902 fr. 18.40.) — *Observation.* Coupe rase, beau bois de construction, fin, propre de branches. Vidange facile.

**Commune de Rennaz. Forêt de la Râpe aux Tannes.** (Transport jusqu'à Roche fr. 3). 80 plantes, 6/10 épic. 4/10 sap. à 0,80 m<sup>3</sup> par plante, fr. 15. — *Observation.* Coupe jardinatoire. Bois de qualité moyenne, quelques plantes tarées. Vidange facile.

**Commune de St. Légier. Forêt des Allamands** (à Châtel St. Denis fr. 3). 51 plantes, 6/10 épic. 4/10 sap. à 2,45 m<sup>3</sup> par plante, fr. 10.60 (1902 fr. 15.65.) *Observation.* Coupe jardinatoire. Bois de bonne qualité. Vidange facile. La situation reste stationnaire; pour le bois de travail la baisse des prix s'accroît.